

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2021

PRESENTS : Mme GRAVELINE Anne, Mme MARTEL Christelle, Mme MOHAMED Pamela,
Mme BERTON Hélène-Catherine, M. MASSON Jean, M. BUISSE Thierry,
M. YZANIC Olivier, M. DUCLAYE Eric, M. LEULLIETTE Bernard,
M. LOTTEAU Daniel, M. DESRUENNE Xavier

EXCUSE : M. OLLIVIER Sébastien

RETARDEES : Mme PAMART Véronique, Mme HUART Valérie

ABSENTE : Mme BLARY Cindy

PROCURATION : M. OLLIVIER Sébastien à M. YZANIC Olivier

Le Conseil Municipal nomme Madame GRAVELINE Anne comme secrétaire de séance

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

- Monsieur Thierry BUISSE nous fait remarquer qu'il manque un mot dans le paragraphe lié au cabinet médical : il faut lire « pour près de 4.000 euros »
- Madame Hélène-Catherine BERTON nous demande de préciser que le projet du jardin partagé a été également porté par Monsieur Jean MASSON

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2° AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bernard LEULLIETTE de bien vouloir présenter au Conseil Municipal le projet d'affectation des résultats 2020.

Après explications, le projet est soumis au vote (détail présenté en annexe)

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Cette année, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation pour les résidences principales, l'état a décidé que la perte de cette taxe est compensée par la part de la taxe foncière versée au département.

Cette part sera dorénavant versé à la commune à égalité de la somme que l'on devait percevoir.

L'Etat compensera le département par une réversion de T.V.A

Arrivée de Madame HUART Valérie

Monsieur le Maire propose les taux suivants

- taxe foncière bâtie : 35,29 %
- taxe foncière non bâtie : 54,44 %

Il n'y a donc pas de hausse d'impôts pour le contribuable VILLERS-POLOIS.

La compensation dans ce nouveau mode de calcul nous est favorable de 8.940 €, nous devons percevoir 138.060 €, nous allons recevoir 147.000 €

Monsieur le Maire ajoute que la mécanique de l'augmentation des 2 taux est lié, le bâti fait augmenter le non-bâti et que le produit de la taxe foncière arrive directement dans les recettes communales.

Le Conseil Municipal passe au vote les taux proposés par le Maire.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4° VOTE DE L'INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Les conseils municipaux ne délibèrent plus sur l'indemnité versé au percepteur depuis le 01 Janvier 2020.

Arrivée de Madame PAMART Véronique

5° VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Bernard LEULLIETTE à la demande de Monsieur le Maire détaille la constitution du budget primitif 2021 (voir annexes).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard LEULLIETTE pour son travail sur le budget et pour sa présentation au Conseil Municipal très détaillée et sincère.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote du budget primitif.

6° TRAVAUX DE VOIRIE

Lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a détaillé l'aide possible du Département (A.D.V.B) pour l'année 2021.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard le 16 Avril 2021.

La subvention pour réfection des voiries peut atteindre 50 % du montant H.T des travaux.

Monsieur le Maire a demandé un devis AUX CARRIERES D'HOUDAIN-LEZ-BAVAY pour avoir une idée du coût d'une réfection de voirie.

Le devis a été effectué sur la rue Pierard d'une longueur de 650 mètres et d'une surface de 2800 m2.

Cette rue a été choisie en priorité à la vue de son mauvais état, de plus les travaux d'enfouissement de réseaux sont à jour sur cette rue et il n'y aura plus d'intervention à prévoir.

Le montant du devis s'élève à 50.000 € H.T si la subvention nous est accordée le montant restant à notre charge sera de 25.000 €

Les travaux devront être réalisés au plus tard le 31 Décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et le valide
- inscrit la dépense au budget
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de l'ADV B 2021 (volet voirie communale)

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Sur le document d'urbanisme de VILLERS-POL, il a été délimité une zone UE activité économique, à la demande de l'entreprise de transports FROMONT, afin d'assurer le développement de son entreprise.

Les négociations amiables avec les propriétaires de la parcelle concernée sont plutôt mal engagées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Pays Quercitain envisage de demander au Conseil Municipal de VILLERS-POL de délibérer en faveur d'une déclaration d'utilité publique, une procédure longue et coûteuse.

Monsieur le Maire ne cache pas qu'il préférerait une issue par voie amiable dans cette affaire – A suivre.

.../

2) Maisons fleuries

Concours initié dans les années 2000 dans notre village puis arrêté, nous allons le relancer afin de promouvoir le fleurissement et la propreté de notre village.

Un registre d'inscription est à disposition au secrétariat de mairie.

3) Une réunion découverte a été organisée avec les associations qui rayonnent sur le village.

Il leur a été demandé de se présenter : nombre d'adhérents, actions réalisées, besoins.

Il a été également évoqué les nouvelles règles que nous allons mettre en place comme la nécessité d'adhérer à une charte de fonctionnement des salles, de fournir un certificat d'assurance pour continuer à bénéficier de subventions et/ou du prêt de salles qui représente une subvention indirecte.

L'association s'engage à inviter à son assemblée générale le Maire ou son représentant.

Les associations présentes où représentées lors de cette réunion :

- les anciens combattants
- le cercle des peintres
- la société de pêche « Arc-En-Ciel »
- l'atelier de création
- le comité des fêtes « La Vitalité »
- le club de badminton
- la chorale
- l'amicale « des anciens sapeurs pompiers »
- la gymnastique
- l'U.S.V.P section Foot Ball, section zumba, section modern jazz
- l'Association de Parents d'Elèves
- F.N.A.T.H accidentés de la vie
- le club des aînés « La Joie de Vivre »

4) Monsieur DESRUENNE demande la création d'un groupe de travail, dans le but de prévoir l'évolution des ressources humaines durant le mandat.

Le Maire :



Olivier YZANIC